

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 4585

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE

Ventes et cessions

794 079 533 RCS Nanterre.

HTOL.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 13165677.75 EUR.

Adresse : 35, Rue Jacques Dulud, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION HTOL Société par actions simplifiée Au capital de : 13 165 677,75 EUR Siègne social 35 RUE Jacques Dulud 92200 Neuilly-sur-Seine N° RCS 794 079 533 RCS Nanterre, est société absorbante HRTOL Société par actions simplifiée Au capital de : 10 074 000,00 EUR Siègne social 35 Rue Jacques Dulud 92200 Neuilly-sur-Seine N° RCS 812 405 785 RCS Nanterre, est société absorbée L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : Actif : 10.856.393 euros Passif : 1.960.647 euros Actif net : 8.895.746 euros Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : le rapport d'échange a été arrêté, d'un commun accord, à 1,61 action de la Société HTOL pour 1 action de la Société HRTOL. Il résulte du Rapport d'Échange ci-dessus arrêté par les Parties que l'associé unique de la Société HRTOL devra recevoir, à la Date de Réalisation, en échange des 13.432.000 actions ordinaires composant le capital social de la Société HRTOL, 21.625.520 actions de la Société HTOL à créer par cette dernière à titre d'augmentation de capital. En conséquence, la Société HTOL procédera à une augmentation de son capital social d'un montant de 16.219.140 euros, pour le porter de 13.165.677,75 euros, son montant actuel, à 29.387.817,75 euros, par la création de 21.625.520 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de soixante-quinze centimes 0,75 d'euros chacune, entièrement libérées, qui seront directement attribuées à l'associé unique de la Société HRTOL. Le montant prévu de la prime de fusion ou de scission pour chaque société participante : La différence entre le montant de l'actif net transféré par la Société Absorbée à la Société Absorbante, soit 8.895.746 euros, et le montant nominal de l'augmentation de capital de la Société Absorbante, soit 16.219.140 euros, constitue une prime de fusion d'un montant de (7.323.394) euros. Date du projet : 27/06/2025 Date et lieu de dépôt : 23/07/2025 Date de dépôt : 23/07/2025, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal des Activités Economiques de Nanterre au nom de la société HRTOL et au nom de la société HTOL.